

---

## Compte rendu - CAP du 7 novembre 2017 Des Techniciens Supérieurs de l'Économie et de l'Industrie

### Participants :

Pour l'administration : M. Jean-Pierre BAILET (Président de la CAP), M. Daniel LALANNE (chef du BPCT-DGE), M. Emmanuel ROUSSEL (mission MS4P-SG-DGE), Mme Isabelle LE CRONC (MEDDE-DGPR), M. Patrick TERRIER (MEDDE-DRH), M. Jérôme CAMUS (MEDDE-DRH), Mme Cécile LERAY (MEDDE-DRH), M. Jean Luc STRACZEK (DGE), Mme Sylvie LEROY (BPCT-DGE).

### Pour le personnel :

Solidaires I.D.D. : Thierry GODINEAU représentant titulaire, Alain XIMENES représentant suppléant, Frédéric BILLARDEY et Pascal MARIE convoqués comme experts.

Pour l'entente FO : 9 représentants titulaires, suppléants ou experts

Pour l'alliance CFDT/CGT : 1 représentant titulaire + 1 suppléant

Ensuite, les représentants du personnel font chacun lecture d'une déclaration liminaire. Celle de Solidaires I.D.D. est jointe en annexe de ce compte-rendu. Pour l'occasion l'équipe Solidaires IDD avait décidé d'évoquer un triste sujet, celui du décès d'un collègue à quelques mois de sa retraite.

### **En réponse aux déclarations liminaires le président précise les points suivants :**

S'agissant des mesures générales :

- PPCR : comme évoqué par le gouvernement les mesures sont maintenues mais repoussées d'une année .
- Pour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) la proposition de la DGE discutée le 14/09/2017 avec les organisations syndicales a été transmise à la DRH des ministères financiers. Une fois étudiée la proposition sera transmise au guichet unique de la DGAFP.

Le représentant du MTES évoque une note sur le RIFSEEP qui vise les personnels des corps administratifs. Le président précise que la situation des corps techniques est différente. Une note spécifique sera rédigée pour les corps techniques de la DGE lorsque la proposition de septembre aura reçu le feu vert de la DGAFP.

Sur les ratios pro/pro 2018 (promotion) la DGE ne dispose pas encore de l'arrêté officiel. Elle espère au moins le maintien des taux actuels considérant, qu'en cette période de baisse, un maintien est à considérer comme un signe très positif.

Sur les règles de gestion le président annonce une actualisation prochaine. En effet l'évolution du corps mais aussi de certaines règles nationales (cycles de mobilité) font qu'il y a nécessité de procéder à des réglages. Le travail devrait démarrer début 2018, un travail similaire sera réalisé pour le corps des IIM.

Pour les recrutements la DGE prépare une politique de communication envers des écoles et des organismes de formation. Les représentants du personnel seront informés des actions et pourront même être invités à participer aux actions.

Concernant l'information des agents sur l'ouverture des examens professionnels la DGE indique qu'il faut du temps et doit voir avec les employeurs. Une réponse sera faite à Solidaires sur le sujet. Le président exprime

son désaccord sur le terme « discrimination » employé par Solidaires. Il estime en effet que la DGE veille à proposer un nombre de promotions aux agents en MAD proportionnel aux effectifs qu'ils représentent. Pour l'examen pro à TSPEI il rappelle que la DGE a tenu compte des revendications de Solidaires en modifiant le contenu de l'examen. Quant au tableau d'avancement les promotions peuvent avoir lieu sur place.

Il précise que le dispositif arrive à ses limites.

Enfin s'agissant de la déclaration Solidaires, le président s'associe à la douleur de la situation comme l'ensemble des représentants de l'administration présents.

### ***Commentaires de Solidaires I.D.D. :***

Hormis l'annonce du lancement du chantier sur les règles de gestion, aucune nouvelle information n'a été communiquée à cette CAP.

Solidaires reste en désaccord avec l'administration (bien aidée par un syndicat corporatiste) sur le sujet des promotions des agents en position de MAD. En effet Solidaires persiste à dire que ces agents ne sont pas en position d'égalité vis à vis de leurs collègues en poste sur des missions « cœurs de métiers ». Cela est notamment le cas pour l'accès au 3ième grade, que ce soit par examen professionnel ou par tableau d'avancement.

Solidaires reconnaît en revanche que des avancées sont constatées sur l'accès au deuxième grade de Principal par examen professionnel.

### **A l'issue le président propose d'aborder l'ordre du jour suivant :**

#### **Formation plénière :**

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière des TSEI du 11 mai 2017
- Mouvements :

#### **Mutations de 2<sup>e</sup> niveau : circulaire SUMATRA et candidatures MOBILITÉ**

- Mutation circulaire SUMATRA TSCEI n° 35 du 17 juillet 2017 :

Pas de mouvement enregistré sur cette circulaire.

- Mutations de 2<sup>e</sup> niveau via MOBILITÉ :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
HARFOUCHE Hélène	DREAL ARA à Lyon	208153
MOCELLIN Pascal	DREAL ARA à Annecy	208693
PARIGOT Olivier	DREAL BFC à Dijon	214155
MARLIN Pascal	DREAL BFC à Besançon	205341 (SRVP*)
LAMURE Bertrand	DREAL BFC à Mâcon	205342
FERNANDES Agathe	DREAL Grand Est à Metz	212898
DELACROIX Christelle	DREAL 9C SR à Lille	214060 (SRVP)
BERGANTZ Thomas	DREAL Nouvelle Aquitaine à Bordeaux	208536
MOUFFLE Sabrina	DREAL Nouvelle Aquitaine à Bordeaux	208958
BENOIT PILVEN Julie	DREAL Occitanie à Toulouse	206834
LAFORET Eric	DREAL Occitanie à Tarbes	213138
CURBELIE Denis	TOM - STC - STRMTG à Tarbes	209050
OURMIERES Ketty	DREAL PACA à Nice	205998

\*SRVP sous réserve vacance de poste

## Mutations de 1<sup>er</sup> niveau : circulaire SUMATRA et candidatures MOBILITÉ

- Mutations circulaire SUMATRA TSEICN / TSPEI n° 36 du 17 juillet 2017 :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
REGLAT Rémi	DIRECCTE Nouvelle Aquitaine à Bordeaux	311030

- Mutations de 1<sup>er</sup> niveau via MOBILITÉ :

Nom - Prénom	Service d'accueil	Poste
BASTY David	DREAL ARA à Saint-Etienne	208265
BEN - ADDI Fatiha	DREAL ARA à Lyon	2012919
LEMOINE Gaël	DREAL BFC à Dijon	205356
VREL Carine	DREAL BFC à Dijon	205334
MAUDRY Sophie	DREAL BFC à Dijon	205775
CUARTIELLES Benjamin	DREAL BFC à Auxerre	205339
DUPUET Philippe	DREAL Centre Val de Loire à Blois	213116 (SRVP) et arbitrage inter corps (IIM)
PELLEZ Benjamin	DREAL Corse à Ajaccio	208592 (SRVP)
GIRY Agnes	DREAL Grand Est à Nancy	210163
ABOUDOU Faithi	DREAL Hauts de France à Lille	212816
KRAWCZYK Céline	DREAL Hauts de France à Prouvy	210221
PETIT David	DREAL Hauts de France à Prouvy	210033
CELESTINE Gaël	DRIEE IDF à Cergy-Pontoise	208020
BOREL Philippe	VNF DTBS à Bougival	209529
FERNANDES MARTINS Mickaël	DREAL Nouvelle Aquitaine à Bordeaux	213220 (SR compteur)
MOREL Jacques	DDT 82 à Montauban	213004 à l'étude
ENES Michel	DREAL Occitanie à Colomiers	206453 à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018
DUBARE Florian	DREAL Occitanie à Colomiers	206459
ANDREO Célia	DREAL Occitanie à Toulouse	208253 (SRVP) si non 212932 à Colomiers
VAILLANT Max	DREAL Occitanie à Montpellier	206608
SAUTIER Eric	DREAL Occitanie à Montpellier	206629
ALBERT Marie	DREAL Occitanie à Albi	207725

### Concours interne et externe TSPEI 2016 : Titularisations 19 TSPEI

Positions au 1<sup>er</sup> novembre 2017: Recrutement - Disponibilité - Détachement - Retraites - Congé parental - MAD :

- retraite : 13 agents ont fait valoir leur droit à la retraite en 2017,
- MAD : 95 agents.

État des effectifs au 1<sup>er</sup> novembre 2017 (hors position de détachement, disponibilité, hors- cadre, congé parental) :

	TSEICN	TSPEI	TSCEI	Total	Différence N-1
Nombre	121 117 H et 4 F	306 229 H et 77F	330 251 H et 79 F	757	-11
%	15,99	40,42	43,59	100,00 %	

## Réorganisation de la DDTM 06

Il s'agit de la concrétisation d'un projet de service voulu par le nouveau directeur. Il concerne la situation d'un TSPEI en poste dans ce service. Il n'y aura pas de changement de structure pour lui.

### 1<sup>ère</sup> Formation restreinte (TSEICN)

- Approbation du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> formation restreinte des TSEICN du 11 mai 2017.

### 2<sup>e</sup> formation restreinte (TSPEI)

- Approbation du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> formation restreinte des TSPEI du 11 mai 2017.
- Tableau d'avancement au grade de TSCEI au titre de l'année 2018:

Pour l'exercice de promotion 2018 la DGE propose de partir sur un nombre de 10 ce qui correspond au maintien du ratio Pro/Pro au niveau de celui de 2017. Elle attend la signature de l'arrêté ministériel. Il s'agit donc d'une base indicative.

A cause des prochaines élections de décembre 2018 le président informe que pour l'année prochaine les 2 exercices de promotions seront regroupés sur la même CAP de printemps.

Les agents mentionnés ci dessous sont proposés au tableau d'avancement (TA) 2018 :

Nom - Prénom	Affectation	Type de promotion
BOUCHIND'HOMME Philippe	DREAL Hauts de France	TA
CARBONNET Michel	DIRECCTE Hauts de France	Principalat
CIGNETTI Pierre	DREAL PACA	Principalat
DUCROUX Martine	DIR Ouest Pays de Loire	TA
LE BIAN Gilbert	DIRECCTE Bretagne	TA
MOZAS Bertrand	DRIEE	TA
MONNE Denis	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	TRGS
ROULIN Christian	DREAL Occitanie	TRGS
SOULARD Pierre-Yves	DIRECCTE Pays de Loire	TA
MARCELIN Dominique	DREAL Occitanie	Principalat

Une liste complémentaire de 2 agents a été constituée.

Pour rappel les conditions de nomination sont les suivantes :

- Principalat : promotion sur place sur poste « cœur de métier » sur une durée limitée avant la départ à la retraite,
- TA : promotion sur poste « cœur de métier » géographiquement ou fonctionnellement distinct.

### 3<sup>e</sup> formation restreinte (TSCEI)

- Approbation du procès-verbal de la 3<sup>e</sup> formation restreinte des TSCEI du 11 mai 2017.

Annexe :

Déclaration liminaire de Solidaires I.D.D.

Les représentants de Solidaires I.D.D. restent à votre disposition pour tous compléments d'information ou toutes précisions, n'hésitez pas à les contacter.

M. Thierry GODINEAU (02.72.74.78.01) - [thierry.godineau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.godineau@developpement-durable.gouv.fr)

M. Alain XIMENES (04.77.43.53.68) - [alain.ximenes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:alain.ximenes@developpement-durable.gouv.fr)

M. Frédéric BILLARDEY (02.96.69.48.29) - [frederic.billardey@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic.billardey@developpement-durable.gouv.fr)

M. Pascal MARIE (03.29.76.78.42) - [pascal.marie@direccte.gouv.fr](mailto:pascal.marie@direccte.gouv.fr)

**Pour rappel, les avis émis par la CAP ne sont que consultatifs. Les décisions ne seront officielles qu'après publication par l'Administration.**